

## Parcoursup 2023 : 917 000 inscrits (-2 %) ; 13,5 vœux par candidat, dont 34,5 % en licence

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°289044 - Publié le 16/05/2023 à 16:57

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 17/05/2023 à 09:33



© Anna Shvets

Parmi les 636 000 élèves de terminale scolarisés en France en 2023 et inscrits sur Parcoursup, 96,1 % ont confirmé au moins un vœu, hors apprentissage, en phase principale, en baisse de 0,6 point par rapport à 2022, indique le Sies (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) dans une note flash publiée le 16/05/2023.

Cette baisse concerne essentiellement les terminales de la voie professionnelle (-2,4 points). « Les élèves de cette série, qui est la seule à voir son effectif de terminales diminuer (-4 100), ont davantage tendance à ne demander que des formations en apprentissage ou à opter pour une insertion professionnelle dans un contexte favorable à l'emploi. »

Au total, 917 000 candidats ont confirmé au moins un vœu (-2 % par rapport à 2022), soit près de 11,8 M de vœux et sous-vœux pour des formations sous statut étudiant (+2 %), indique le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 16/05/2023.

Le nombre de vœux moyen par candidat passe de 12,9 en 2022 à 13,5 en 2023. « Cette hausse est observée uniquement pour les candidats de terminales générales (15,7 vœux en moyenne, +0,8 vœu), le nombre de vœux moyen étant stable pour les terminales technologiques (11,8) et professionnelles (7,4). »

La licence reste la formation la plus représentée dans les listes de vœux, avec en moyenne 34,5 % de celles-ci (y compris 3,6 % de vœux en LAS (Licence avec option accès santé)), suivi par les BTS (Brevet de technicien supérieur) (28,1 %), les BUT (Bachelor universitaire de technologie) (10,7 %) et les CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) (6,4 %). La part de cette dernière formation est en légère hausse (+0,4 point) alors que celle de licence baisse légèrement.

La phase d'examen des vœux et de saisie des données d'appels par les établissements s'achève le 22/05. Après une période de vérification des classements et données d'appels, la phase principale de réponse des candidats aux établissements débutera le 01/06.

## Les candidats en réorientation en baisse de 12,1 %

Parmi les 917 000 candidats ayant confirmé au moins un vœu d'orientation dans l'enseignement supérieur, les plus nombreux sont les lycéens préparant le baccalauréat français (scolarisés en France et à l'étranger) : ils sont 629 000, un chiffre en progression par rapport à 2022 (+ 1,1 %), « en cohérence avec l'évolution des effectifs de lycéens inscrits en terminale cette année », indique le MESR.

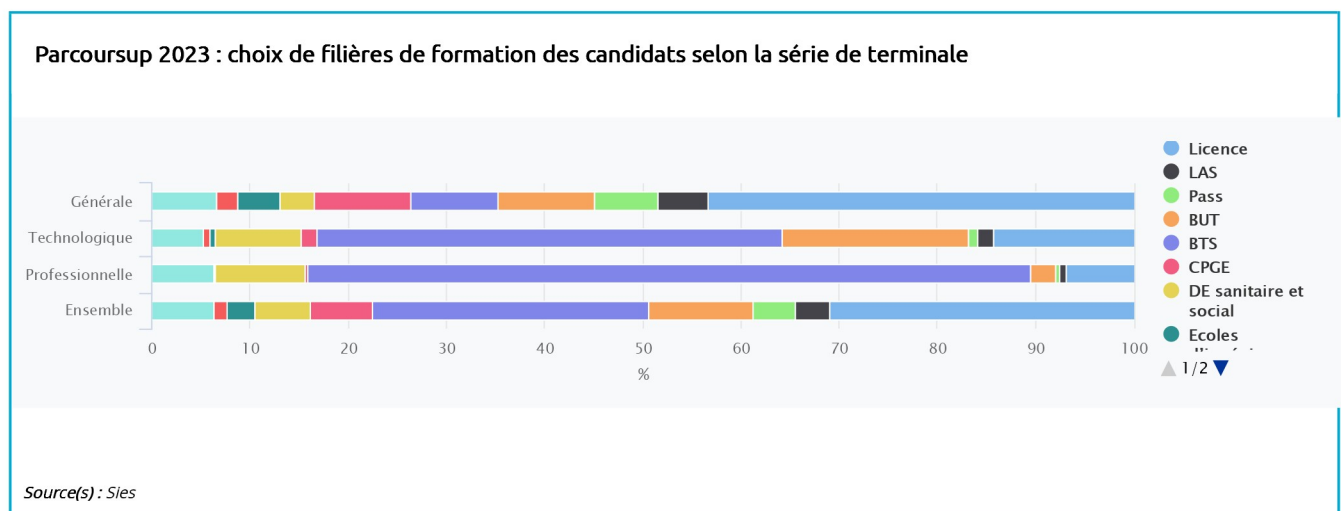
« On compte également 163 000 étudiants qui souhaitent se réorienter en première année ou qui formulent des vœux par précaution en attendant leurs résultats de fin d'année. On enregistre pour ce public une forte baisse cette année (- 12,1 % par rapport à 2022). »

Enfin, parmi les autres candidats, on retrouve :

- « 87 000 candidats ayant un projet de reprise d'études, dont 56 500 se sont également intéressés à l'offre de formation professionnelle proposée via le module Parcours+,
- et 34 500 candidats (lycéens et étudiants) suivant une scolarité non française à l'étranger (ces lycéens et étudiants n'ont pas ou ne préparent pas le bac français). »

S'agissant des formations en apprentissage, le MESR indique qu'elles sont plus nombreuses à être proposées sur la plateforme (8 900) et que leur attractivité se poursuit : « 210 000 candidats ont déjà confirmé plus de 1,1 M de vœux pour ces formations ».

## Les formations choisies selon la série du bac et le sexe

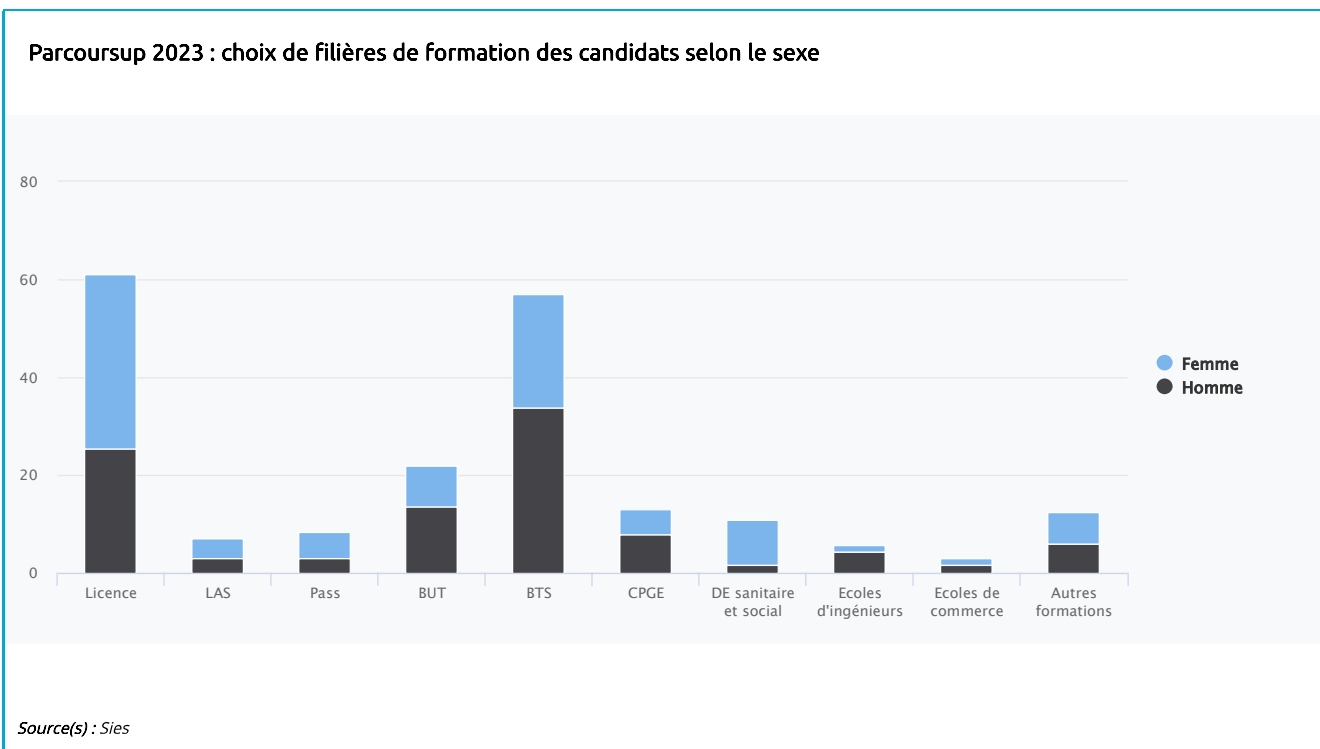


1 à 4 sur 4

Série du bac	↑↓ Licence	↑↓ LAS	↑↓ Pass	↑↓ BUT	↑↓ BTS	↑↓ CPGE	↑↓ DE sanitaire et social	↑↓ Ecoles d'ingénieurs	↑↓ Ecoles de commerce	↑↓ Autres formations
Générale	43,4 %	5,1 %	6,4 %	9,8 %	8,9 %	9,8 %	3,5 %	4,4 %	2,1 %	6,6 %

Série du bac	Licence	LAS	Pass	BUT	BTS	CPGE	DE sanitaire et social	Ecoles d'ingénieurs	Ecoles de commerce	Autres formations
<b>Technologique</b>	14,3 %	1,6 %	0,9 %	19,1 %	47,3 %	1,7 %	8,7 %	0,6 %	0,7 %	5,2 %
<b>Professionnelle</b>	6,8 %	0,7 %	0,4 %	2,6 %	73,6 %	0,2 %	9,2 %	0,0 %	0,1 %	6,3 %
<b>Ensemble</b>	30,9 %	3,6 %	4,2 %	10,7 %	28,1 %	6,4 %	5,6 %	2,8 %	1,4 %	6,3 %

1 à 4 sur 4  
Source(s) : Sies



## Un vœu en licence confirmé chez sept terminales sur dix

Le Sies note une plus forte diversité dans les listes de vœux. « La part de terminales avec trois formations différentes ou plus dans leurs listes de vœux a gagné 2,2 points, même si la majorité des listes restent encore composées de deux formations au plus (56 %). »

Sept terminales sur dix ont confirmé au moins une licence (hors LAS), presque la moitié (49 %) un BTS et un peu plus d'un tiers un BUT (35 %). L'augmentation du nombre moyen de vœux se retrouve dans les parts de candidats ayant confirmé un vœu dans ces différentes formations. Seules les parts des candidats en LAS, en DE sanitaire et social et en école de commerce sont restées stables.

Les augmentations les plus notables sont pour les CPGE (+ 1,6 point dans la part de terminales ayant confirmé un vœu dans cette formation), les BTS (+1,3 point), les licences (+0,8 point), les Pass (Parcours d'accès spécifique en santé) (+0,8 point) et les BUT (+0,7 point).

## Des listes de vœux plus diverses

« Choisis par plus de terminales dans l'ensemble, les CPGE, les BTS, les Pass et les BUT sont plus souvent présents sur les listes de vœux. Par exemple, entre 2022 et 2023, la part des vœux en BTS a gagné 3,7 points sur les listes des candidats ayant fait au moins un vœu en Pass, 3,2 points sur les listes avec au moins un vœu en école d'ingénieurs, 2,9 points sur celles avec au moins un vœu en CPGE et 2,2 points sur celles avec au moins un vœu en BUT.

La part des CPGE a augmenté de 3,7 points sur les listes des candidats ayant fait au moins un vœu en école de commerce.

Suite à la réforme du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé mise en place en 2020, les terminales de 2022 qui avaient choisi une LAS avaient moins souvent fait un vœu en Pass qu'en 2021 (-3,4 points). Cette année, c'est l'effet inverse pour revenir au niveau d'avant la réforme (46 %). La part des Pass a donc augmenté de 3,5 points sur les listes des candidats ayant fait au moins un vœu en LAS.

Dans l'ensemble, la licence est la formation la plus souvent présente dans les listes de vœux. Les terminales qui candidaient à un BTS sont ceux qui font le moins souvent un vœu en licence, et cependant plus de la moitié la demande (51 %, + 2,6 points). »

## Enseignement de spécialité « Éducation physique, Pratiques et Culture sportives » : la moitié sont des vœux en Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives)

Le Sies fait un focus sur le nouvel enseignement de spécialité Éducation physique, Pratiques et Culture sportives que les terminales pouvaient suivre cette année pour la première fois. Il a été choisi par 2 300 terminales ayant validé au moins un vœu. Leur second EDS (Enseignement(s) de spécialité) est Sciences de la vie et de la Terre pour la moitié d'entre eux et Sciences économiques et sociales pour 21 %.

« Ces candidats ont fait 10,6 vœux en moyenne dont presque la moitié sont des vœux en Staps (47 % ou 5 vœux en moyenne). S'ils ne représentent que 0,4 % des terminales, ils sont à l'origine de 5,3 % des vœux en Staps. Sur l'ensemble des vœux de ces terminales, 10 % sont des vœux en BTS, 7 % sont en Ipsi (Institut de formation en soins infirmiers) et plus de 4,4 % en Pass. »

---

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »